



RECU EN PREFECTURE

Le 13 avril 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220407-D00678010-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 07 avril 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 31 mars 2022, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT)

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 09), Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 03 incluse), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 04), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n° 43 incluse), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 04), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (jusqu'à la question n° 43 incluse), M. Nathan SOURISSEAU (à compter de la question n° 05), M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 05)

**Secrétaire :**

Mme Juliette SORLIN

**Étaient absents :**

Mme Anne BENEDETTO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Marie-Thérèse MICHEL

**Procurations de vote :**

M. Hasni ALEM à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 08 incluse), Mme Frédérique BAEHR à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 04), M. Guillaume BAILLY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 03 incluse), Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Marie ETEVENARD à M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 44), M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 03 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Françoise PRESSE, Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 44), M. Nathan SOURISSEAU à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n° 04 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 04 incluse)

**OBJET :** 31 - Emergences - Première attribution 2022

Délibération n° 2022/006780

## Emergences - Première attribution 2022

**Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe**

	Date	Avis
Commission n° 3	23/03/2022	Favorable unanime

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet d'attribuer des aides, au titre du dispositif Emergences porté par la Ville de Besançon en partenariat avec les structures culturelles du territoire, à des associations supports des activités et projets d'artistes bisontins émergents dans le domaine des musiques actuelles et du théâtre. Il est ainsi proposé d'apporter des subventions à 3 associations afin d'accompagner leurs projets de création et/ou de diffusion, pour un montant total de 5 000 €.

Dans le cadre de sa politique de soutien à la création et à l'expérimentation artistique, la Ville de Besançon accompagne les jeunes artistes du territoire à travers un dispositif dédié, Emergences, initié en 2005 et prolongeant une politique culturelle en faveur de celle-ci engagée vingt ans auparavant avec Les Rencontres Jeune Création et Besançon Ville Ouverte aux Jeunes.

### I. Présentation du dispositif Emergences et contexte de crise sanitaire

Emergences est tout à la fois un laboratoire d'expérimentations artistiques, le reflet de la richesse culturelle bisontine et l'expression de l'engagement conjoint des acteurs culturels professionnels du territoire en faveur de la jeune création.

En 2018, afin de répondre à ces enjeux et aux évolutions du secteur, le dispositif Emergences a élargi ses domaines d'intervention et renouvelé les modalités de son accompagnement pour mieux s'adapter aux besoins et à la temporalité des différents projets artistiques, qui font l'objet d'un suivi, à différents stades d'avancement, par le comité d'instruction réunissant la Ville de Besançon et ses partenaires, Les 2 Scènes - Scène Nationale de Besançon, le Centre Dramatique National de Besançon Franche-Comté, La Rodia - Scène des musiques actuelles, le Service culturel du Crous Bourgogne Franche-Comté et l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon.

Actuellement, une quinzaine de projets/artistes, à différents stades d'avancement dans leurs démarches de professionnalisation et de création, font l'objet d'un suivi par le comité d'instruction réunissant la Ville de Besançon et ses partenaires.

En outre, si la crise sanitaire a affecté et affecte encore le secteur artistique et culturel (report des projets, embouteillage dans les structures de diffusion, incertitudes sur les diffusions et engagements...), les jeunes artistes, généralement confrontés à une structuration précaire, ont subi de manière accrue les conséquences de l'épidémie de Covid-19.

Trois structures de création dans le domaine des musiques actuelles et du théâtre, ayant sollicité le soutien du dispositif Emergences à des étapes diverses de développement de leurs projets artistiques, ont sollicité une demande de soutien financier conduisant aux propositions d'aides suivantes.

## **II. Propositions de subventions à des associations porteuses des projets et activités d'artistes émergents du territoire, au titre du dispositif Emergences**

### **A/ Association EDRF MUSIC - EDRF / Musiques actuelles**

Créée en décembre 2021, l'association bisontine EDRF MUSIC a pour objet la promotion de la musique urbaine à travers des activités culturelles et artistiques. Elle accompagne le projet musical EDRF du jeune rappeur bisontin Dylan Chorvot.

Passionné d'écriture, il a démarré son parcours dès l'âge de 14 ans en se produisant sur des scènes undergrounds. Repéré depuis par différentes structures, il a eu l'occasion de réaliser plusieurs premières parties d'artistes renommés dans le milieu du rap et de se produire dans des festivals ou événements en région, comme ce fut le cas au festival Détonation en 2019 ou au FIMU à Belfort en septembre dernier.

Travaillant depuis 2021 sur son premier projet solo, avec lequel il vise à franchir une nouvelle étape de développement et une inscription dans les réseaux musiques actuelles en région et sur le plan national, il a su s'entourer de professionnels pour les enregistrements en studio, la réalisation d'outils de promotion ou la création scénique. Bénéficiant de l'accompagnement du Bastion qui l'accueille régulièrement dans ses locaux et de La Rodia au sein de laquelle il envisage une résidence de création en grande salle pour finaliser son show, il souhaite aboutir à la sortie de ce nouveau projet en juin 2022, après plusieurs adaptations et reports en raison de la crise sanitaire.

Afin de soutenir l'association dans la réalisation et le développement du projet solo d'EDRF dans ses différentes dimensions (production audio, création scénique, promotion), il est proposé d'apporter une subvention de 1 500 € à l'association EDRF MUSIC.

### **B/ Association La Avanne Production - NOVISCE / Musiques actuelles**

Soutenu administrativement par l'association La Avanne Production domiciliée sur le territoire de Grand Besançon Métropole, Jean-Charles Guichardot, alias NOVISCE, développe actuellement son premier projet musical professionnel comme auteur, compositeur, interprète.

S'appuyant sur un parcours de formations dans le domaine des musiques actuelles, du théâtre et sur un travail d'écriture mené depuis une quinzaine d'années, il souhaite désormais porter ses textes sur scène et en musique. Naviguant entre rock et chanson française, il a sorti un premier EP en mars 2021 et envisage la réalisation d'un album à l'automne 2022 ou au printemps 2023.

Il bénéficie depuis 2021 de la collaboration, comme directeur artistique et arrangeur, de Daran, qui a travaillé avec Maurane, Johnny Hallyday et d'autres grands noms de la chanson française et d'un accompagnement par le dispositif PANOPLI porté par La Rodia et Le Bastion. A ce titre, une résidence de trois jours est prévue en mars 2022 à La Rodia afin de consolider le projet artistique scénique, avec l'expérimentation d'un format en duo avec une violoncelliste et la présence de Daran comme coach, et de disposer d'une captation vidéo professionnelle.

En parallèle, il mène un travail de prospection afin de pouvoir présenter son projet musical au public sur différentes scènes dans les mois à venir.

Afin de soutenir la professionnalisation de la structure et du projet et de permettre la réalisation de cette résidence dans des conditions professionnelles, il est proposé d'apporter une subvention de 1 000 € à l'association La Avanne Production.

### **C/ Association Compagnie Bayadelle / Théâtre**

Après un parcours de journaliste et d'éditrice entre autres, la bisontine Sylvie Debras souhaite désormais développer professionnellement ses projets théâtraux comme autrice et interprète. Sa première création, *Grosse !*, adaptation théâtrale d'un roman éponyme paru en mars 2022 est un projet de spectacle solo qu'elle interprète et qui est mis en scène par Mélanie Manuelian, fondatrice

de la compagnie Du Brouillard. Il aborde, avec humour et gravité, les sujets de l'obésité et de la grossophobie.

Soutenue à hauteur de 3 500 € par la Ville de Besançon, au titre du dispositif Emergences, lors du Conseil Municipal du 9 décembre 2021 pour la création de ce spectacle et sa présentation à Besançon, l'association sollicite une aide complémentaire pour sa diffusion dans le cadre du festival OFF d'Avignon du 7 au 30 juillet 2022 au sein de la salle des 3 Soleils, après la première prévue au Petit Kursaal à Besançon le 28 juin 2022.

Depuis la naissance de ce projet en septembre 2021, Sylvie Debras, avec l'équipe de professionnels qui l'accompagnent, a su développer de nombreux partenariats et appuis pour poursuivre et consolider cette production et cette exploitation à Avignon dès l'année de création. Le projet est, entre autres, accueilli en résidence par la Communauté de Communes Val d'Amour (également coproductrice), le Théâtre de Morteau, les Forges de Fraisans. A Besançon, elle bénéficie de mises à disposition d'espaces de travail du Centre Dramatique National de Besançon Franche-Comté, de l'aide en industrie du Théâtre Alcyon et des soutiens logistiques et en communication de la Ville de Besançon (mise à disposition de studios à la Friche Artistique, accueil par le Kursaal dans le cadre d'un contrat de location, relais en communication).

A ce jour, le budget global du projet s'élève à 63 134 €, dont 24 000 € pour la création et 39 134 € pour l'exploitation (dont 32 321 € pour le seul Festival OFF d'Avignon). Outre la Ville de Besançon, l'association a sollicité des subventions de la DRAC, du Conseil départemental du Doubs, ainsi que le soutien de mécènes. Elle envisage également de financer son projet par des recettes de billetterie, au Kursaal et à Avignon, ainsi que dans le cadre de coréalizations, en complément de demandes d'aides auprès de sociétés d'auteurs (SACD...) et un financement participatif.

Afin de soutenir la diffusion du projet *Grosse !* dans le cadre du Festival OFF d'Avignon en 2022, il est proposé d'apporter une subvention complémentaire de 2 500 € à l'association Compagnie Bayadelle.

En cas d'accord, la dépense totale de 5 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.33.6574.0022185.10032. Elle fera l'objet d'un versement en une fois à compter de la notification de la subvention à chacune des associations.

#### **A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **se prononce favorablement sur ces propositions de 3 subventions à 3 associations pour un montant total de 5 000 € au titre du dispositif Emergences,**
- **autorise les versements de ces subventions à chacune des associations.**

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.